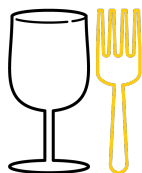


Déneigeant déverglaçant avec agents antiglisse

- Assure la fonte rapide de la neige et de la glace en provoquant un dégagement de chaleur (réaction exothermique).
- Laisse sur la surface traitée des particules antiglisse adaptées aux voies de circulation piétonnes et aux voies de circulation automobiles.
- Reste actif plusieurs jours (1 à 4 jours suivant la rigueur des intempéries).
- Evite les rayures sur les matériaux fragiles et limite la corrosion généralement provoquée par l'usage de sable et de sel.



Composition :

Parmi les principaux composants : agents exothermiques et agents antiglisse.

Caractéristiques techniques :

Aspect : Paillettes blanches
Energie produite (chaleur) : 302kJ
Densité : environ 0.800

Domaines d'utilisation :

S'utilise en cas de neige ou de verglas pour sécuriser les voies de circulation piétonnes et automobiles, les accès d'immeubles, les pistes cyclables, les parvis...
Conforme à l'arrêté du 19/12/2013 modifiant l'arrêté du 8/09/1999 pour les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Mode d'emploi :

Épandre uniformément sur la surface à traiter à l'aide d'une pelle ou d'un matériel d'épandage adapté.
Utiliser en préventif à raison de 30g/m² et en curatif de 40 à 80g/m² selon l'épaisseur.

Conditionnement(s) :

- 4TRA74-25 - Seau de 25kg

Précautions d'emploi et de stockage :

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour plus de renseignements, la fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande, sur internet (www.quickfds.com ou www.phem.fr) ou en scannant le QR Code. Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé, à l'abri de la lumière, de l'humidité et du gel, dans un local frais et ventilé et hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants et un équipement de protection appropriés. En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes et si nécessaire, consulter un spécialiste. En cas de contact avec les vêtements ou la peau, retirer tous vêtements souillés et rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Protection de l'environnement :

Le produit est fabriqué selon le respect des normes et réglementations environnementales en vigueur dans l'Union Européenne. Pour la destruction du produit et/ou de l'emballage, se conformer aux prescriptions nationales et locales en vigueur.

Produit réservé à un usage professionnel.

Les renseignements figurant sur cette notice sont donnés de bonne foi. Nous attirons cependant l'attention des utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Ces renseignements ne sauraient constituer de notre part ni une garantie ni un engagement, la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle. Vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.



EXOPHEM AD

